



Le Poulpe

BULLETIN DE LIAISON DE LA SEPANSO GIRONDE

Hiver 2020

Edito

Alors que les effets destructeurs liés au dérèglement climatique se multiplient, que l'érosion de la biodiversité s'accélère, il est grand temps de changer de politique, au niveau local comme au niveau national et international. En cette période électorale, nos élus de tous bords se déclarent écologistes et c'est à qui fera les plus belles promesses concernant la prise en compte des enjeux environnementaux dans sa commune. Prenons-les aux mots et demandons-leurs de préciser quelles mesures concrètes ils comptent mettre en oeuvre dans le cadre de la transition écologique. Par exemple, comment atteindront-ils le zéro % net d'artificialisation tout en continuant d'urbaniser et de construire des routes...

C. G.

Vie de l'association



Une soirée très amicale !

Le 30 janvier dernier, une quarantaine d'adhérents se sont retrouvés lors de la soirée organisée par la SEPANSO Gironde. Les participants se sont prêtés au jeu proposé, un "quizz écologique" qui comme prévu a soulevé un certain nombre de discussions en rapport avec les activités de la SEPANSO..

Il s'agissait pour chaque équipe d'échanger rapidement afin de répondre aux questions qui leur étaient posées (1mn par question).

Les réponses données après chaque question étaient complétées par un commentaire de membres de la SEPANSO en charge des dossiers correspondants, ce qui a permis d'échanger avec les participants, le tout dans une chaleureuse ambiance, autour des amuse-bouches apportés généreusement par tout un chacun.

Cela a permis de rappeler un certain nombre de réglementations méconnues ou de problèmes environnementaux auxquels la SEPANSO s'intéresse de près.

Parmi ces informations :

- L'occasion de rappeler que la SEPANSO Gironde regroupe actuellement 23 associations locales soucieuses de l'environnement et du cadre de vie dans leurs communes respectives.

- Rappel également de l'objectif du plan Ecophyto II (réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques) de 2016 qui prévoyait une diminution de 25 % des pesticides utilisés en 2020, pour atteindre - 50 % en 2050. En effet, sur la base de l'indicateur NODU (nombre de doses unités) l'utilisation a augmenté de 24% en 2018 par rapport à 2017, et de 25% (en moyenne triennale) depuis le lance-

ment du plan Ecophyto en 2008. Ce qui démontre l'échec cuisant de 10 ans de politiques publiques successives dans ce domaine.

- Le nouvel arrêté interministériel, portant sur la Protection des riverains de propriétés agricoles, impose une distance de protection entre les vignes et les habitations de 10 m pouvant être ramenés à 3 m en cas d'utilisation de matériel de pulvérisation performant. La diffusion à distance étant difficile à contrôler, le vrai problème est en fait la dangerosité des molécules dont certaines sont systémiques, diffusant dans toute la plante.

- La cellule DEMETER*, mise en place par le ministre de l'Intérieur en lien avec la présidente de la FNSEA, vise à lutter contre : les cambriolages dont sont victimes les agriculteurs, les agressions physiques et intrusions dans leurs exploitations, mais aussi les dénonciations de type « idéologique » du modèle agricole. La dernière infraction vise entre autres les personnes, dont les ONG, coupables de critiques négatives envers l'agriculture dite conventionnelle, ce qui constitue une atteinte inadmissible à la liberté d'expression.

- L'occasion également de rappeler que 10 SAGES (Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux) participent à la gestion l'eau en Gironde : Dordogne Atlantique, Lacs médocains, Estuaire Gironde, Dropt, Garonne, Leyre, Ciron, Isle Dronne, Nappes profondes, Born et Buch. La SEPANSO est représentée dans les commissions de ces SAGES.

- Le courant de dérive littorale est un phénomène produit lorsque les houles arrivent de l'ouest nord-ouest de façon oblique sur le littoral aquitain, engendrant au moment du déferlement un courant vers le sud. Au Cap Ferret, ce courant transporte chaque année + de 600 000 m³ de sable. L'érosion de cette côte est particulièrement préoccupante et le ré-ensablement décidé par certaines communes, sans études préalables, n'est probablement pas la solution.

- Rappel également que la forêt est un « puits de carbone » qui capte du CO₂ atmosphérique et le stocke sous forme de matière organique. Les trois usages du bois tiré de nos forêts (bois énergie, bois d'œuvre et bois d'industrie) sont tous les trois favorables au climat. Cependant, le bois d'œuvre qui stocke le carbone aussi longtemps qu'il n'est pas brûlé ou décomposé, est le plus vertueux. Le bois énergie est le moins vertueux des trois puisqu'il libère le CO₂ lors de la combustion.

- La déviation du Taillan*, si elle était réalisée, impacterait négativement 100 espèces protégées pour la destruction desquelles des autorisations ont été données par la préfecture de Gironde.

- Pour les écologues, l'ensemble des êtres vivants (plantes, animaux, microorganismes) coexistant dans un même écosystème (conditions de milieu déterminées) et interdépendants, constitue une biocénose. Le biotope est l'ensemble des facteurs physico-chimiques du milieu de vie de ces organismes. La biosphère est la partie de la planète où la vie s'est développée.

- La superficie du territoire français métropolitain terrestre, concernée par une protection forte (cœurs de parcs, réserves naturelles arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques ...) n'est qu'à peine de 1,4 %. Elle est, en stagnation depuis 2011, malgré les effets d'annonces car ce sont souvent les mêmes secteurs qui bénéficient de plusieurs mesures de protection.

- La RNN de Cousseau (en Gironde) accueille plus de 6000 grues cendrées en hivernage cette année (exactement 7372 grues décomptées au 31/12/2019). Le nombre de grues hivernantes est en augmentation constante depuis 10 ans. Les causes sont multifactorielles : les plans de protection, la maïsiculture qui leur procure l'alimentation et le réchauffement climatique qui les incite à rester sous nos latitudes.

* sujets développés dans les nouvelles ci-après.



Les Nouvelles de Gironde

Projets de PLUI et de SCoT: La SEPANSO 33 a envoyé des contributions aux enquêtes publiques concernant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Pays foyen, de celle du Créonnais, ainsi que pour le projet de SCoT de La Haute Gironde et celui du Sud Gironde.

Nos observations ont pointé à chaque fois :

- une analyse de la biodiversité réduite à la description de la trame verte et bleue, sans prise en compte de sa fonctionnalité, de ses tendances et facteurs d'évolution. Les plans se privent donc de possibilités d'action pour protéger et restaurer la biodiversité.

- une ambition d'augmentation démographique de toutes les communes, ce qui conduira une population toujours croissante à habiter dans des villages ou des bourgs peu dotés en services, équipements et commerces, générant ainsi des problèmes croissants d'accès aux ser-

vices et engendrant des déplacements motorisés pénalisants pour le budget des familles et l'environnement.

Ces raisons ont conduit à émettre des avis défavorables ou avec réserve à ces projets de PLU et de SCoT.

Le plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la métropole Bordelaise est en cours d'élaboration. D'après la réunion publique qui a eu lieu à Eysines le 12 décembre, se trouvent en zones inondables 50.000 emplois et 150.000 habitants. C'est un relevé optimiste car il est basé sur des données de 1999 et ne prend pas en compte les données récentes provenant du GIEC sur le réchauffement climatique et l'élévation du niveau des océans à 1,10 m

Gestion forestière : La SEPANSO et FNE Nouvelle Aquitaine ont émis un avis défavorable au projet de programme régional forêt bois (PRFB) qui va avoir pour conséquences d'augmenter de 25 % les prélèvements de bois dans toute la région Nouvelle Aquitaine. Il est prévu pour cela de développer la mécanisation dans l'exploitation des feuillus et de regrouper les petites parcelles afin de les exploiter plus facilement. Alors que les forêts sont menacées de dépérissement- du fait, entre autres, du dérèglement climatique, aucune proposition n'est faite afin de les rendre plus résilientes et. de prendre en compte les enjeux environnementaux

Nos avis ont été notifiés à Madame la Préfète de Nouvelle Aquitaine, en lui demandant de ne pas valider ce programme en l'état.

Condamnation des communes : suite aux recours d'associations de protection de l'environnement du Bassin d'Arcachon (La CEBA), la commune de La Teste-de-Buch et l'État viennent d'être condamnés par la cour administrative d'appel à verser plus de 900.000 euros à la société "Les Hauts du Golf". C'est une affaire immobilière qui trainait depuis 20 ans. Cette société avait acquis en toute "naïveté" plus de 100 ha dans la forêt du Laurey pour des lotissements avec l'assentiment de la commune et de l'État qui sont condamnés pour s'être affranchis des règles en matière d'urbanisme. Les communes en accordant n'importe quoi ont parfois des retours de bâton.

Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Bordeaux-Mérignac : lors de la réunion du 3 Oct.2019, la Sepanso était représentée par un membre de la CLCV de Gironde avec qui nous partageons un siège et de nombreuses positions sur l'environnement..Les associations de riverains de Bordeaux ne font pas front commun comme c'est le cas en général, les plus impactés (Le Haillan, Eysines) aimeraient que Pessac accepte plus de survols ce qui ne plaît pas du tout.....

Une nouvelle réunion de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) est prévue le 11 février.

Charte destinée à protéger les riverains des épandages de pesticides : une réunion a eu lieu le 8 janvier avec la chambre d'agriculture de Gironde afin d'élaborer la charte d'engagements des utilisateurs (les agriculteurs). On peut constater un début d'ouverture au débat sur les épandages de produits phytosanitaires mais des difficultés à admettre que la nature de ces produits est un élément central du problème. Le cas des établissements sensibles situés près des cultures (en particulier les 128 écoles) a été écarté par la profession agricole du fait qu'il relève, selon elle, d'un arrêté préfectoral spécifique. Les garanties que les mesures énoncées dans la charte soient effectivement mises en œuvre est un autre sujet qui a été abordé par les associations sans recevoir de réponses précises de la part de la profession.

Suite de l'affaire des épandages de Villeneuve de Blaye : Le 5 mai 2014, les élèves de l'école de Villeneuve de Blaye et leur enseignante étaient pris de malaises suite à des épandages de pesticides à proximité de l'école. La SEPANSO Gironde ayant déposé une plainte contre X, le Juge d'instruction par ordonnance du 4 septembre 2017 prononçait le non-lieu. La SEPANSO GIRONDE a contesté l'argumentation et relevé appel de cette ordonnance de non-lieu. Les deux prévenus ont ainsi été poursuivis de ces faits devant le Tribunal correctionnel de Libourne. Par un jugement en date du 30 avril 2019 n° 240/19 le Tribunal correctionnel de Libourne a relaxé les deux prévenus des fins de la poursuite, tout en déclarant les parties civiles recevables mais en les déboutant de leurs demandes. Considérant les erreurs commises par le Tribunal, la SEPANSO et le Parquet général font appel du jugement devant le Tribunal de Bordeaux. Affaire à suivre....

L'association (APHG) a pu apprécier l'efficacité de la cellule DEMETER : cette cellule créée par le ministre de l'Intérieur en faveur de certaines organisations agricoles (voir p.1) a déjà été mise en œuvre dans le Médoc. Alors que l'association « Alerte Pesticides en Haute Gironde »(APHG) était en train de préparer les Etats Généraux des Riverains (EGR), dont le but est de faire se rencontrer riverains, viticulteurs, élus, associations, scientifiques ... pour discuter des différentes pratiques agricoles et de leurs difficultés, le président de l'association a eu la surprise de recevoir un appel du sergent-chef de la gendarmerie. Celui-ci désirait savoir combien de personnes sont attendues à cette réunion, qui sont les participants, de quoi serait-il question Puis une demande de rencontre est parvenue en janvier pour des questions du même ordre et plus précises sur le déroulement de la journée consacrée aux EGR et la qualité des participants. Bref, tout se passe comme si l'on voulait faire taire les opposants à l'agriculture industrielle et ses pratiques néfastes pour la santé des agriculteurs eux-mêmes et des riverains.

Une lettre a été envoyée à Madame la Préfète de Région par FNE Nouvelle Aquitaine (qui regroupe les fédérations SEPANSO, Poitou Charente Nature et Limousin Environnement) , et par la Fédération Sepanso Aquitaine à tous les préfets d'Aquitaine, leur demandant de ne pas faire d'amalgames entre les crimes crapuleux perpétrés envers les agriculteurs et la critique légitime des associations environnementales sur les impacts de certaines pratiques agricoles et de renoncer à une mesure qui contrevient à la liberté d'expression en république.

Le projet d'implantation de 12 éoliennes à Lesparre vient de recevoir un avis défavorable du commissaire enquêteur pour absence de concertation avec les populations. Les raisons invoquées étaient également mentionnées par les associations contributrices à l'enquête publique (Vive la Forêt, SEPANSO, LPO, Bassin d'Arcachon Ecologie...) : la présence des éoliennes augmente les risques face aux feux de forêt. Elles seraient

aussi trop proches de la RD4 avec des risques d'accidents tels que projections de pales... On regrette toutefois que les atteintes à la biodiversité ne soient quasiment pas mentionnées, la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées portait sur 75 espèces d'oiseaux, 16 de chiroptères, 5 de reptiles, 4 d'amphibiens, 7 de mammifères, 2 de papillons remarquables (le Damier de la Succise et le Fadet des Laïches), le grand capricorne

Comité de l'arbre à Bordeaux : Le 7 octobre 2019, le conseil municipal a adopté un règlement de protection des arbres. Ce règlement fixe les recommandations à prendre en compte désormais pour tous travaux ou interventions à proximité. Il y a également un projet de plantation de 3000 arbres /an au lieu de 1000 actuellement. La SEPANSO suivra cette affaire avec intérêt. Après l'abattage des arbres de la place Gambetta, il est temps de prendre conscience de l'intérêt de conserver des arbres en ville.

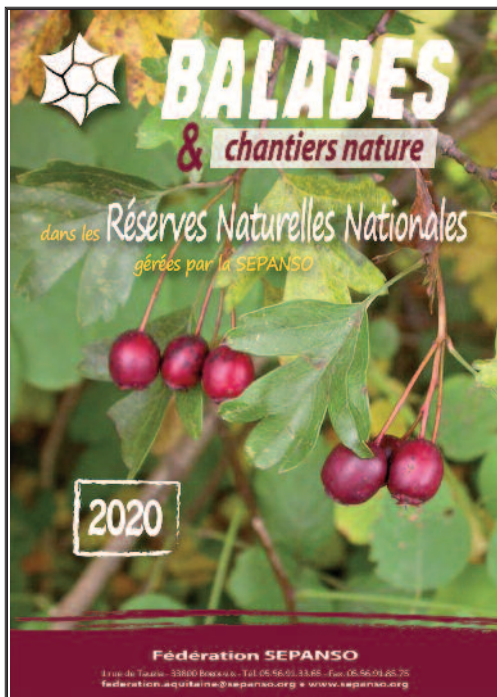
Projet de déviation du Taillan : Après les recours de la SEPANSO, ce sont les associations Natur'Jalles et FNE Nouvelle Aquitaine qui ont conjointement déposé le 13 janvier 2020 un recours en annulation doublé d'un référé suspensif auprès du tribunal administratif de Bordeaux. Ceci pour contester la décision de la Préfète de Gironde d'autoriser la dérogation à l'interdiction de destruction de 100 espèces protégées sur le site du futur tracé de la déviation et exiger l'arrêt des travaux. L'audience a eu lieu le 12 février 2020. Une lettre ouverte sera envoyée à tous les candidats aux élections municipales, leur demandant d'être solidaires.

Pour signer la lettre ouverte : <http://naturjalles.overblog.com/2020/02/lettre-ouverte-aux-candidats-aux-elections-municipales-de-2020-des-communes-de-bordeaux-metropole.html>

Pour signer la pétition :

<https://go.lemouvement.org/.../deviation-du-taillan-medoc-33/> <https://go.lemouvement.org/.../deviation-du-taillan-medoc-33/>

La vie des Réserves Naturelles



Le livret programme "Balades sur les Réserves Naturelles" (également consultable sur le site de la SEPANSO) vous donnera toutes les précisions nécessaires pour participer aux visites ou aux activités organisées sur les Réserves Naturelles Nationales, situées en Gironde. : <http://www.sepanso.org/reserves/balades-nature-2020.pdf>

Ces trois Réserves naturelles (Marais de Bruges, Etang de Cousseau et Banc d'Arguin), membres du réseau des Réserves Naturelles de France, sont gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine.

Des rencontres ciblées peuvent être organisées à la demande des adhérents. N'hésitez pas à demander un rendez-vous par téléphone ou par email.

Nos commissions thématiques (Eau, Bassin d'Arcachon, Forêt, Agriculture, pesticides et santé, urbanisme, communication...) sont également ouvertes à tous nos adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles.

Vous trouverez toutes les informations sur la vie des Réserves Naturelles, les sorties nature de la SEPANSO, les informations relatives aux dossiers en cours, les enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la SEPANSO : www.sepanso.org ... et sa page facebook

Afin de donner une plus grande place aux informations qui concernent notre département, la SEPANSO Gironde a créé son propre site internet. : www.sepanso.org/gironde/et sa page facebook



Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : lepoulpe.sep@wanadoo.fr

**SEPANSO Gironde - 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75
email : sepanso33@sepanso.org**

Hiver 2020

4